

Montréal, le 22 mars 2009

Commission de la Ville de Montréal
Pour la réglementation sur le chauffage au bois

Mesdames, Messieurs,

L'une des causes de l'Association pour l'air pur d'interdire l'utilisation du chauffage au bois en pleine ville me tient à cœur et je suis heureuse que la ville de Montréal décide de faire un règlement pour limiter la pollution de l'air de la ville. Je profite de cette occasion pour vous livrer mes commentaires et mon expérience personnelle à ce sujet.

Premièrement, il faut rappeler que la combustion du bois émet en plus des particules fines des polluants cancérigènes comme les composés volatils, exemple le benzène, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), une douzaine d'entre eux sont considérés comme cancérigènes probables, les dioxines et les furannes, cancérigènes probables. Quant aux particules fines, elles sont déclarées toxiques par Environnement Canada. Comme le taux de cancers est de plus en plus élevé dans la population, on ne peut négliger l'impact de ces polluants crachés par les cheminées sur la santé des citoyens.

Le 23 février 2004, Charles Côté dans la Presse rapporte un taux de particules fines de 111 microgrammes par mètre cube dans l'air de Montréal alors que la qualité de l'air est qualifiée mauvaise à partir de 50 microgrammes par mètre cube. Je vous laisse imaginer le taux des autres polluants qui étaient présents dans l'air à ce moment là. Si on regarde du côté des poêles EPA, une étude d'Environnement Canada en 2000 rapporte que ces poêles émettent trois fois plus de dioxines et de furannes que les poêles conventionnels lorsqu'on brûle de l'érable, l'écart étant du double avec des bûches d'épinette. Qu'en est-il des poêles à granules? Si on calcule qu'une heure de chauffage de poêle à granules équivaut à 300 kilomètres parcourus par une voiture en particules fines, sans compter les autres polluants, ce n'est guère rassurant pour le voisin immédiat qui reçoit cette pollution de source stationnaire.

J'aimerais ajouter que lorsqu'un ou des voisins chauffent au bois, la qualité de l'air extérieur est plus mauvais dans ce périmètre qu'ailleurs dans le quartier. La fumée selon le facteur vent est poussée sur nos façades, rabattue au sol ou stagnante et captive de nos façades de maisons.

J'ai personnellement souffert pendant plusieurs années des pratiques de chauffage de mes voisins qui consommaient plusieurs cordes de bois par année. En plus des maux de tête, de gorge, impossible d'ouvrir une fenêtre car ça aurait laissé passer plus de fumée. Deux de mes voisins sont maintenant déménagés à mon grand soulagement mais il reste toujours des irréductibles du chauffage au bois dans mon entourage immédiat et mes maux physiques sont proportionnels à leur usage du bois de chauffage. On nous dit de mieux s'alimenter, faire de l'exercice mais tous ces efforts sont amoindris quand on vit dans un environnement où l'air est malsain.

Pour terminer, j'aimerais que la ville interdise le chauffage au bois à Montréal plutôt que de laisser notre santé entre les mains du bon vouloir des voisins qui chauffent au bois. C'est une question de santé publique. Si on veut améliorer la qualité de vie des montréalais, ça passe par une amélioration de la qualité de l'air.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes commentaires. Recevez, mesdames, messieurs, mes salutations distinguées.



Isabelle Turcotte

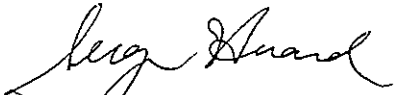

Membre de l'Association pour l'air pur et citoyenne
5252, Avenue Charlemagne
Montréal, Québec H1X 2H6

Documents joints : Articles de journaux, communiqué de presse

PÉTITION POUR LA RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES POÊLES À BOIS POUR DIMINUER LA POLLUTION ET PROTÉGER LA SANTÉ DES RÉSIDENTS

Nom	Adresse	Signature
ISABELLE TURCOTTE	5252 CHARLEMAGNE	<i>J. Turcotte</i>
G. Guillou	5252 Charlemagne	<i>G. Guillou</i>
P. FOURNIER	5242 Charlemagne	<i>P. Fournier</i>
GLORIA LUPIEN	5260 CHARLEMAGNE	<i>Gloria Lupien</i>
A. Page	5200 CHARLEMAGNE	<i>A. Page</i>
V. Melle	5240 Charlemagne	<i>V. Melle</i>
ANDRÉE VEUVETTE	5550 Charlemagne	<i>Andrée Veuvette</i>
CELINE CYR	5248 Charlemagne	<i>Celine Cyr</i>
Tue Bui	5272 Charlemagne	<i>Tue Bui</i>
KARINE JETTE	5246 Charlemagne	<i>Karine Jette</i>
JOCELYNE FORTIN	5244 Charlemagne	<i>Jocelyne Fortin</i>
NICOLE TREMBLAY	5278 CHARLEMAGNE	<i>Nicole Tremblay</i>
JULIEN GAUTHIER	5278 CHARLEMAGNE	<i>Julien Gauthier</i>
BOUCHARD RAOULPHE	5280 CHARLEMAGNE	<i>Raoulphe Bouchard</i>
TREMBLAY HUGUETTE (Bouchard)	5280 CHARLEMAGNE	<i>Huguette Tremblay</i>
Ronald Michaud	5233 Charlemagne	<i>Ronald Michaud</i>
Stephane Suard	5231 Charlemagne	<i>Stephane Suard</i>
Jean Jacques Provost	5237 Charlemagne	<i>Jean Jacques Provost</i>
Pauline Provost	5237 Charlemagne	<i>Pauline Provost</i>
Roselyne Provost	5237 Charlemagne	<i>Roselyne Provost</i>
Jean Paul Spinelli	5249 Charlemagne	<i>Jean Paul Spinelli</i>
Therese Spinelli	5239 Charlemagne	<i>Therese Spinelli</i>

PÉTITION POUR LA RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES POÊLES À BOIS POUR
DIMINUER LA POLLUTION ET PROTÉGER LA SANTÉ DES RÉSIDENTS

Nom	Adresse	Signature
Serge Huard	5229 Charlemagne	
Denise Arbour	5229 Charlemagne	

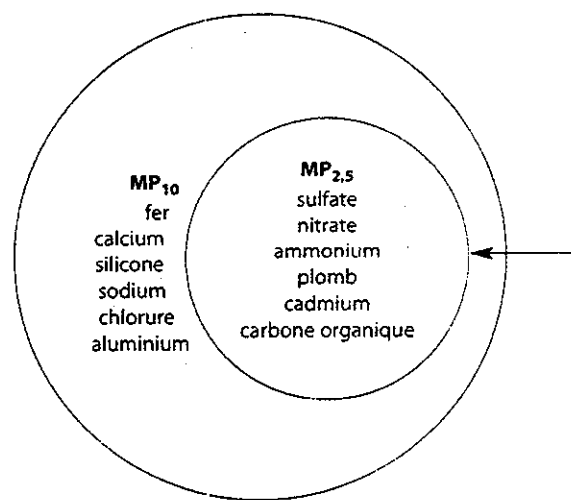
Qu'est-ce que le smog ?

Le smog se compose surtout d'ozone et de matières particulaires (MP) dans l'air ambiant. L'ozone est un gaz formé par la lumière du soleil et l'air chaud et stagnant à partir des gaz précurseurs des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV).

VOC + NO_x + chaleur + lumière du soleil = ozone

Les matières particulaires sont des gouttelettes solides ou liquides déversées directement dans l'atmosphère par diverses sources comme les automobiles, les camions, les usines, les sites de construction, les activités agricoles, les routes sans revêtement, la pulvérisation de la roche et la combustion du bois, ou encore elles sont formées dans l'atmosphère par la transformation chimique des gaz. Les MP sont formées indirectement lorsque les gaz de combustion réagissent avec la lumière solaire et la vapeur d'eau. Ces gaz proviennent des automobiles, des centrales électriques et d'autres processus industriels.

Composition chimique générale des MP ambiantes



Gaz précurseurs
 bioxyde de soufre
 bioxyde d'azote
 composés organiques volatils
 ammoniac

Les émissions

Le Plan intérimaire 2001 concernant les matières particulaires et l'ozone se fonde sur une série de mesures axées sur les sources d'émission ayant le plus d'incidences sur la qualité de l'air. La pollution transfrontalière ainsi que les secteurs des transports et de l'industrie sont les principales sources. Le tableau ci-dessous illustre l'importance de la réduction des émissions des secteurs des transports et de l'industrie.

Profil de l'émission – sources choisies dans le secteur des transports et parmi les sources stationnaires
 Pourcentage des totaux nationaux en 1995*

Secteur	MP _{2,5} **	SO ₂	NO _x	COV	equiv. du CO ₂
Transports :					
• Véhicules sur route	9	2	35	22	21
• Moteurs hors route	5	1	10	3	3
• Rail	4	—	5	—	1
• Aérien et maritime	2	2	7	2	3
Sources stationnaires :					
• Énergie électrique	4	20	11	—	18
• Acier et métaux	4	36	1	1	3
• Pulpe et papier/bois	22	3	3	3	2
• Revêtements et solvants	—	—	—	14	—
• Chauffage résidentiel au bois	31	—	—	15	—
Pourcentage total visé	81	64	72	60	51

* À l'exclusion des sources ouvertes.

** Renvoie aux émissions directes seulement, le total des MP_{2,5} serait plus élevé.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, ont annoncé aujourd'hui qu'un avis officiel a été publié dans *La Gazette du Canada* selon lequel les particules inhalables de 10 microns ou moins, sont toxiques aux termes de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999). Ces particules sont des éléments importants de la composition du smog.

« La déclaration sur la toxicité aux termes de la LCPE de ces particules de 10 microns ou moins n'est qu'un volet d'une démarche plus vaste du gouvernement du Canada sur la qualité de l'air », a déclaré le ministre de l'Environnement, David Anderson. « En ce qui concerne les particules, nous visons à voir des cibles précises de réduction d'émissions pour des industriels clés auxquels correspondraient des échéanciers pour les atteindre. »

L'avis de la Gazette indique que les ministres recommanderont au gouverneur en conseil d'ajouter les particules inhalables de 10 microns ou moins à la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE. Le gouvernement a deux ans pour élaborer des mesures de réduction de l'exposition à ces particules, et 18 autres mois pour les mettre en application.

« En avançant dans l'élaboration de mesures de réduction, nous porterons une attention particulière aux plus petites de ces particules car elles sont les plus dangereuses pour la santé humaine », a déclaré le ministre Anderson. « En fait, je rencontrerai la semaine prochaine mes homologues provinciaux et territoriaux et discuterai avec eux d'une proposition de norme pancanadienne visant à réduire la menace que représentent ces particules minuscules dans l'air que nous respirons. »

De telles particules sont produites par diverses activités humaines et naturelles, notamment la combustion des carburants fossiles, les feux de forêt et de nombreuses sources industrielles où du broyage est effectué comme la mine, la construction et la démolition.

« L'annonce faite aujourd'hui indique notre engagement à protéger et à accroître la santé des Canadiens », a déclaré le ministre Rock. « Grâce à la LCPE, le gouvernement du Canada prend des initiatives importantes que les Canadiens puissent jouir d'un air de meilleure qualité. »

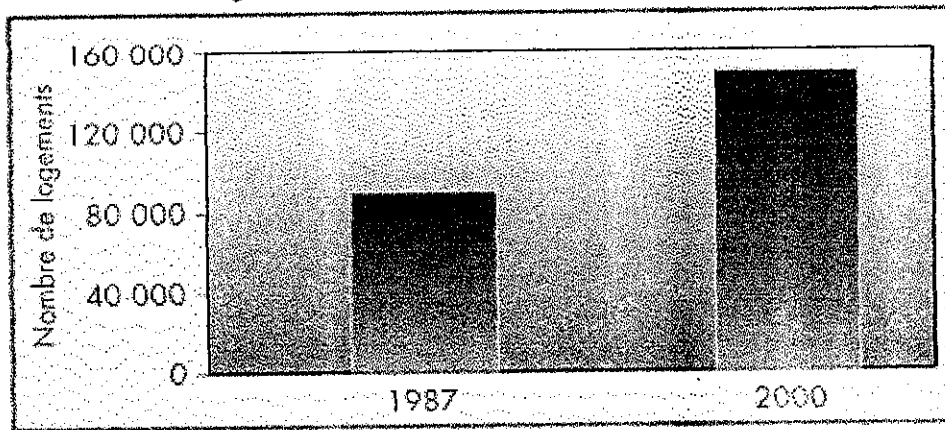
Leur taille minuscule permet aux particules inhalables de 10 microns ou moins de pénétrer en profondeur dans les poumons humains. On a lié l'inhalation de ces particules à des maladies respiratoires chroniques et tout

un éventail d'autres maux notamment des maladies cardiovasculaires. Les spécialistes pensent maintenant qu'il n'existe pas de niveau d'exposition sans danger à ces particules. Des concentrations relativement faibles peuvent même causer des décès prématurés par l'intermédiaire du système cardiovasculaire. Le enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de troubles respiratoires sont particulièrement vulnérables. La présence de telles particules en plein air entraîne également un nombre croissant de journées de travail perdues chez les travailleurs ainsi que des absences scolaires accrues chez les enfants.

Les décisions prises pour neutraliser les particules inhalables de 10 microns ou moins figurent au nombre des initiatives immédiates et à long terme annoncées récemment par le ministre Anderson pour purifier l'air. Ce programme national comprend le lancement récent à Toronto les 25 et 26 mai d'une démarche visant à réduire la pollution émise par les véhicules et les carburants qui les font rouler, ainsi qu'un investissement supplémentaire de 1,2 million \$ dans le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) afin de moderniser la surveillance de cette dernière à l'échelle du Canada.

Le ministre Anderson a également réaffirmé sa volonté de signer avant la fin de l'année une annexe sur l'ozone dans le cadre de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air*.

Nombre de logements utilisant le chauffage au bois au Québec



Source : Statistique Canada



Effets de la fumée sur la santé

Les particules émises par le chauffage au bois sont de très petite taille, soit moins de 2,5 microns, ce qui leur permet de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et de nuire à leur fonctionnement.

Effets potentiels sur la santé de certains contaminants issus de la fumée de bois lorsque leur concentration est trop élevée dans l'air

Contaminants		Effets
Monoxyde de carbone	CO	Maux de tête, nausées, étourdissements, aggravation de l'angine chez les personnes ayant des problèmes cardiaques
Composés organiques volatils	COV	Irritation et maux respiratoires; certains COV sont cancérigènes (ex. : benzène)
Acroléine et formaldéhyde	—	Irritation des yeux et des voies respiratoires
Particules fines	PM _{2,5}	Irritation des voies pulmonaires; aggravation des maladies cardiorespiratoires, mortalité plus hâtive
Oxydes d'azote	NO _x	Irritation du système respiratoire, douleur à l'inspiration, toux, oedème pulmonaire
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	HAP	Certains HAP sont considérés comme mutagènes ou cancérigènes ou soupçonnés de l'être
Dioxines et furannes	—	Cancérigènes probables

Source : Direction de la santé publique de Montréal-Centre

Ces effets peuvent être plus ou moins accentués selon la sensibilité des personnes. Les enfants très jeunes, les personnes âgées et celles souffrant d'asthme, d'emphysème ou de problèmes cardiaques sont les plus sensibles à la pollution de l'air.

L'air intérieur

Benzène - Vue d'ensemble / raison d'être

Le benzène est une substance toxique sans seuil de toxicité - une substance susceptible de comporter des risques d'effets nocifs quel que soit le degré d'exposition. Selon les données disponibles, le benzène est cancérigène pour l'être humain. L'application du standard pancanadien (SP) relatif au benzène réduira l'exposition de la population canadienne à ce cancérigène connu.

En juin 2000, les ministres canadiens de l'Environnement, à l'exception de celui du Québec, ont adopté une approche progressive à l'égard de la réduction du benzène, lorsqu'ils ont ratifié le SP relatif au benzène, 1er volet. Le 1er volet prévoyait une réduction de 30 % du total des émissions de benzène provenant de cinq secteurs ciblés avant la fin de l'an 2000, et ce par rapport aux niveaux de l'inventaire des émissions de 1995. Les initiatives du 1er volet étant de nature continue, les réductions des émissions se poursuivront au-delà de l'échéance du 1er volet du SP.

La mise en oeuvre du 2e volet comprend ce qui suit:

- le suivi des initiatives du 1er volet, qui entraîneront une réduction supplémentaire de six kilotonnes des émissions totales de benzène (par rapport aux niveaux de l'inventaire des émissions de 1995);
- la promotion et l'application des meilleures pratiques de gestion dans les installations nouvelles et existantes;
- déterminer et surveiller les réductions de benzène réalisées dans le cadre d'autres SP, de même que les données améliorées sur les émissions provenant de secteurs particuliers;
- la surveillance et la production de rapports, tel que prévu dans l'annexe du 2e volet, et un examen des exigences du 1er volet en matière de surveillance et de production de rapports.

Les gouvernements sont tenus d'élaborer et d'exécuter des plans d'application pour s'assurer d'atteindre l'objectif du 2e volet du SP. Le 2e volet tient également compte des règlements des gouvernements qui réduiront les émissions des installations nouvelles et en expansion partout au pays.

Le 2e volet du SP relatif au benzène a été approuvé par les ministres en octobre 2001. Il tient compte de l'information recueillie depuis la rédaction du 1er volet du SP et des avantages connexes des autres SP, qui pourraient être atteints grâce à une stratégie par secteur visant plusieurs polluants. Dans les secteurs où les émissions sont mal connues, le 2e volet propose d'adopter une stratégie de collaboration pour inventorier les améliorations et les réductions réalisées dans les différents secteurs grâce aux autres SP.

LA PRESSE

La Presse

Environnement, lundi 23 février 2004, p. ACTUEL11

Tout feu, tout smog

Côté, Charles

Est-ce la mode? La peur d'une autre crise du verglas? Toujours est-il que le feu de **bois** continue d'être populaire dans les maisons à Montréal, par parure ou pour le chauffage.

Mais quand la météo se met de la partie et qu'un phénomène d'inversion atmosphérique s'installe, comme ce fut le cas la semaine dernière, la fumée de tous ces poêles et foyers est retenue au niveau du sol. Et les gens sensibles- asthmatiques, cardiaques, personnes âgées- écopent.

" On a fait un sondage il y a cinq ans, dit le Dr Louis Drouin, du département de santé publique de Montréal. Sur 700 000 ménages à Montréal, il y en a 12 000 qui chauffent leur maison au **bois**, et il y en a à peu près 100 000 qui ont un **poêle** ou un foyer qu'ils utilisent à l'occasion. Et ce n'est probablement pas une bonne idée. "

Les feux de **bois** viennent au premier rang des sources de pollution de l'air l'hiver à Montréal, devant les transports et l'industrie. Certains quartiers sont plus touchés que d'autres: Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Roxboro.

Dans les périodes de smog comme la semaine dernière, les résidents de ces quartiers en souffrent particulièrement, qu'ils aient ou non le plaisir de se réchauffer au coin du feu. " Le soir, la qualité de l'air est pire dans les quartiers résidentiels que près des échangeurs routiers ", affirme Claude Gagnon, du service de la qualité de l'air de la Ville de Montréal.

C'est un problème de santé publique auquel on pourrait commencer à remédier en adoptant les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), obligatoires aux États-Unis et adoptées telles quelles en Colombie-Britannique. C'est d'ailleurs ce que demande depuis cinq ans le service de la qualité de l'air de la Ville de Montréal.

Selon Pascale Saint-Pierre, porte-parole du ministre de l'Environnement Thomas Mulcair, cette avenue est à l'étude actuellement. " Le ministre a annoncé que nous allons publier prochainement un projet de règlement sur la qualité de l'air, dit-elle. Le chauffage au **bois** est une des pistes qui sont examinées. "

Les normes EPA exigent que les gaz et les particules de fumée soient éliminés à l'intérieur du **poêle**. Les fabricants y sont arrivés en installant des catalyseurs ou des systèmes d'injection d'air.

Pendant l'épisode de smog de la semaine dernière, qui a duré quatre jours, le taux de particules fines a atteint 111 microgrammes par mètre cube, alors que la qualité de l'air est qualifiée de mauvaise à partir de 50 microgrammes par mètre cube.

Les feux de **bois** produisent des particules très fines- moins de 1 microgramme- qui pénètrent très profondément dans les poumons. Selon le Dr Drouin, chaque augmentation de 10 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air au-delà de la norme de 25 provoque une augmentation de 1 % des

hospitalisations.

En outre, dépendant de la qualité de la combustion et du **bois**, plusieurs autres polluants sont émis par les feux de **bois**:

le monoxyde de carbone. Cause des maux de tête, nausées, étourdissements, aggrave l'angine chez les personnes ayant des problèmes cardiaques.

les oxydes d'azote (NOx). Irritent le système respiratoire, causent la toux et, à concentration élevée, les oedèmes pulmonaires.

les composés organiques volatils (COV). Irritent le système respiratoire. Certains COV, notamment le benzène, sont cancérigènes. Le chauffage résidentiel au **bois** représente 25 % des émissions totales de COV au Québec, soit plus de 118 000 tonnes par année.

le formaldéhyde. Cause des maux de tête, irrite les voies respiratoires.

les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Une douzaine de HAP sont considérés comme des cancérigènes probables.

les dioxines et les furannes. Cancérigènes probables.

Le chauffage au **bois** a bien sûr d'autres impacts sur la nature. Selon Environnement Canada, chauffer au **bois** une maison unifamiliale moyenne requiert au moins 10 cordes de **bois**, soit cinq tonnes, ce qui correspond à plus de 60 arbres matures. Et brûler du **bois** émet du CO₂, principal gaz à effet de serre (GES). Sur une base annuelle, les émissions de CO₂ produites par une telle combustion équivalent à celles d'une automobile parcourant 30 000 km.

Dans les poêles répondant aux normes EPA, et en utilisant du **bois** sec, on peut réduire la pollution de 90 %. Et comme ils sont plus efficaces pour le chauffage, selon la Santé publique, ils peuvent permettre de réduire d'un quart la consommation de **bois**.

Aux États-Unis, la norme EPA est obligatoire pour tous les poêles neufs en vente depuis 1988. En outre, dans certains États, il y a des programmes publics pour mettre les vieux poêles au rancart et les remplacer par des neufs. Un tel programme a aussi eu cours au Nouveau-Brunswick il y a quelques années.

Cependant, au Canada, seule la Colombie-Britannique a rendu obligatoire la norme EPA. Une situation que déplore M. Gagnon. " On n'imaginerait pas vendre des automobiles sans catalyseur, dit-il. C'est la même chose pour les poêles à **bois**. On demande depuis au moins cinq ans que la norme EPA s'applique au Québec. "

Ces appareils sont déjà largement distribués ici. Normand Hamel, propriétaire du magasin Poêles et Foyers Rosemont, assure que " 99 % de nos appareils sont EPA ". " Les gens qui vendent des appareils non-EPA sont surtout les grandes surfaces ", dit-il. Selon lui, un poêle non efficace peut coûter aussi peu que 400 \$, alors que les poêles aux normes EPA se vendent à partir de 1100 \$.

" C'est sûr que les foyers qu'on a installés il y a 20 ans posent problème, dit-il. Mais les gens attendent des mesures incitatives de la part du gouvernement pour les remplacer. "

Pour en savoir plus:

Le site du ministère de l'Environnement du Québec: www.menv.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/index.htm

Le site de la Santé publique de Montréal: www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chauffage/fiches.html#liste

Pour surveiller la qualité de l'air: www.rsqa.qc.ca/frameexpl.htm

La liste des poêles certifiés EPA (en anglais):
www.epa.gov/compliance/resources/publications/monitoring/programs/woodstoves/certifiedwood.p

Illustration(s) :

Sansfaçon, Patrick

Le smog a enveloppé Montréal pendant quatre jours la semaine dernière.

Trottier, Armand

Normand Hamel devant un des nombreux modèles de poêles à bois certifiés EPA, moins polluants.

Catégorie : Société et tendances

Sujet(s) uniforme(s) : Pollution de l'air; Santé publique et condition physique

Taille : Long, 741 mots

(c) 2004 La Presse. Tous droits réservés.

Doc. : news-20040223-LA-0050

LA PRESSE

La Presse

Actualités, vendredi 20 février 2004, p. A8

Quatrième jour de smog à Montréal

Côté, Charles

Le ciel voilé par la pollution sous lequel les Montréalais vivent depuis trois jours sera avec nous encore aujourd'hui et le premier coupable se trouve peut-être dans votre maison: le **poêle à bois**.

"Le chauffage au **bois** est la principale source de pollution pendant les épisodes de smog à Montréal l'hiver", affirme Claude Gagnon, du service de la qualité de l'air de la Ville de Montréal. Les autres sources sont le transport et l'industrie.

Le phénomène d'inversion qui emprisonne l'air plus chaud au niveau du sol et l'absence de vent expliquent l'apparition du smog en hiver. L'été, c'est plutôt l'action du soleil qui fait réagir les gaz polluants pour former le smog.

L'épisode actuel est le plus long observé depuis trois ans. Le taux de particules fines respirables a atteint 111 microgrammes par mètre cube hier, alors que le critère recommandé est de 35. L'air est considéré de mauvaise qualité à partir de 50 microgrammes par mètre cube.

Selon le Dr Louis Drouin, du département de santé publique de Montréal, l'apparition du smog pourrait entraîner une hausse de 7 à 10 % des hospitalisations.

"Un peu comme l'été, cela touche d'abord les personnes à risque, dit le Dr Drouin. Celles qui ont des maladies pulmonaires, les personnes âgées. Le smog peut exacerber une crise d'asthme. On recommande aux asthmatiques de bien suivre les instructions de leur médecin."

Selon le Dr Drouin, les personnes à risque doivent restreindre leurs activités à l'extérieur. Il souligne aussi les recommandations d'Environnement Canada de ne pas faire de feu de **bois**. "C'est une question d'écocivisme, dit-il. Si les gens ont un foyer, il faut attendre que le vent se lève avant de s'en servir. Pour les automobilistes, c'est de prendre les transports en commun ou de ne pas faire tourner inutilement le moteur."

À lire lundi dans la page Environnement du cahier Actuel, notre dossier sur le chauffage au bois.

Illustration(s) :

Sanfaçon, Patrick

L'épisode de smog actuel est le plus long observé depuis trois ans à Montréal.

Catégorie : Actualités

Taille : Court, 244 mots

artiers résidentiels comme au
ère-des-Prairies, où pullulent
èles et foyers, que dans le cen-
-ville de Montréal, où il y a
u de chauffage au bois, souli-
e le communiqué. La concen-
tion de particules est même
us élevée dans ces quartiers
àux abords de l'autoroute Mé-
ropolitaine, où roulent des mil-
ers de voitures.

L'impact nocif des particules
ur les systèmes respiratoire et

GUÉBEC, 22 OCT. (L'ÉCLAIR) — La
mortalité augmentait de façon si-
gnificative les jours où la concen-
tration de particules était élevée.

Les plus à risque sont les per-
sonnes âgées, les enfants et les
personnes souffrant de problèmes
respiratoires, comme Isabelle
Turcotte. « Les fortes concentra-
tions de particules augmentent le
risque pour les malades de mou-
rir plus rapidement de leur mala-
die », dit le Dr Drouin.

firme qu'elle vend désormais une
centaine de poêles à bois par année,
contre une trentaine avant la crise du
verglas. Normand Hamel, proprié-
taire de Poêles-Foyers, Rosemont,
vend seulement des poêles qui res-
pectent les normes de l'Environnement
Protection Agency (EPA) des
États-Unis. Mais il croit que les en-
trepreneurs qui ont construit de
nombreux immeubles dans Rose-
mont ont équipé les condos de poê-

vont chauffer au bois, de façon prin-
cipale ou secondaire. »
Des villes comme Whitehorse, au
Yukon, et des provinces comme la
Colombie-Britannique, exigent doré-
navant des poêles certifiés EPA. Une
mesure bien timide, aux yeux de
l'Association pour l'air pur, selon
qui ces poêles continuent quand mê-
me de polluer (voir autre article). Au
Québec, aucun fabricant n'est en
vue.

aux poêles très polluants

dioxines et de furanes que les
poêles conventionnels.
La concentration était de 7,86
microgrammes d'équivalent toxique
par mètre cube pour les poêles
certifiés par l'EPA, contre 2,84
microgrammes pour les poêles con-
ventionnels, lorsqu'on brûlait de
l'épave. L'écart était du double
dans les poêles EPA avec des brû-
leurs d'épave.

« On ne sait pas comment expli-
quer cet écart, a dit André Trem-
blay, de la section de la qualité de
l'air d'Environnement Canada à
Montréal. On ne considère pas

que la différence est significative
entre les deux types de poêles.
Peu d'études ont été faites sur les
émissions de dioxines et de fura-
nes par les poêles à bois.

« Une étude réalisée en Allema-
gne a montré que les nouveaux
poêles émettent autant de dioxi-
nes et de furanes que les vieux
poêles, mais moins de particules
fines et de HAP (hydrocarbures
aromatiques polycycliques). Une
autre étude en Australie a conclu
à des résultats semblables. »

Environnement Canada, Envi-
ronnement Québec et la Ville de

Montréal font la promotion des
poêles à bois certifiés par l'EPA
en passant sous silence leur peu
d'efficacité par rapport aux
substances les plus toxiques, ac-
cuserent des écologistes. Selon eux,
il ne suffit pas de changer de type
de poêle : il faut limiter le chauf-
frage au bois, voire l'interdire dans
les zones densément peuplées.

Michelle Rivest, directrice de
l'Association pour l'air pur, a
écrit au premier ministre Jean
Charest après la décision du Parti
libéral de viser le développement
durable, l'automne dernier. Elle

l'accuse de ne rien faire contre la
pollution à la fumée de bois, qui
empoisonne des quartiers et des
régions entières comme Lanau-
dière.

Selon elle, les poêles certifiés
EPA ne sont pas « la solution mi-
racle ». « Pourquoi chercher des
solutions dangereuses pour la
santé et rétrogrades plutôt que
de regarder vers l'avenir ? » de-
mande-t-elle à M. Charest.

Malgré tout, le Dr Louis Drouin,
de la direction de la santé publi-
que de Montréal, estime que l'im-
position de poêles certifiés EPA
serait une première étape. Cela li-
miterait l'augmentation des par-
ticules fines et des HAP, dit-il.
Mais rien n'indique que le gou-
vernement québécois veut régle-
menter le chauffage au bois.